

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_22  
id. 2237

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS  
RÉSIDENCE "DOMAINE DES REYS"  
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TULMONT**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur Général de PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE destinée à l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 8 logements collectifs (5 PLUS, 3 PLAI) situés Résidence « Domaine des Reys » à Saint-Etienne-de-Tulmont, est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 274 380 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	154 000,00 €
* Prêt PLUS travaux	299 000,00 €
* Prêt PLAI foncier	88 800,00 €
* Prêt PLAI travaux	338 800,00 €
* Subvention 1 %	45 000,00 €
* Subvention Etat	27 000,00 €
* Fonds propres	321 780,00 €
<b>Total</b>	<b>1 274 380,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunt de 880 600 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 37635.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 352 240 €, soit 40 % d'un montant global de 880 600 €, la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont se portant garante à hauteur de 60% de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 22 septembre 2015.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde à la S.A. Languedocienne, pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 8 logements collectifs (5 PLUS, 3 PLAI) situés Résidence « Domaine des Reys » à Saint-Etienne-de-Tulmont, la garantie du Département à hauteur de 40 %, soit 352 240 €, selon les conditions définies dans le contrat de prêt n° 37635 ;

- Précise que la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont se porte à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 22 septembre 2015 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC